



RÈGLEMENT 2021

« *Rando Pierre Jacques* »

1 – ORGANISATION

La « *Rando Pierre Jacques* » est organisée le samedi 31 juillet 2021 à ARAMITS (Pyrénées-Atlantiques) par l'Association Sportive Barétous Cyclisme sous l'égide du Comité départemental UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques (64)

C'est une épreuve non-chronométrée et sans classement, ouverte aux cyclos et VAE (vélos à assistance électrique) dont l'aide ne dépasse pas 25 km/h.

Deux parcours :

- Distance : 114 km – Dénivelé 2700m
- Distance : 67 km – Dénivelé 1600m

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La « *Rando Pierre Jacques* » est une randonnée cyclotouriste ouverte à tout cycliste, homme ou femme, de nationalité française ou non, licencié ou non à une fédération française ou étrangère.

Les participants sont libres d'effectuer partiellement ou en totalité le ou les parcours.

2-1 : Conditions d'âge

Seules les personnes âgées d'au moins **15 ans** au 31 juillet 2021 peuvent participer à la randonnée cyclotouriste « La Rando Pierre Jacques ». Les 15 et 16 ans évolueront essentiellement sur le parcours des 67 kms. Les personnes non majeures le 31 juillet 2021 devront fournir une autorisation parentale ou être accompagnées d'une personne adulte.

2-2 : Aucune garantie médicale (licence ou certificat médical) n'est exigée pour participer à la randonnée

2-3 : Matériel et règlement technique

2-3-1 : Tous les participants à cette épreuve, doivent OBLIGATOIREMENT porter un casque coque rigide.

2-3-2 : Pour participer le matériel doit être en bon état.

Sont également acceptés :

- Les vélos à assistance électrique (VAE)
- Les vélos couchés.
- Les tandems et VTT.

Sont en particuliers interdits :

- Les VEA dont l'aide va au delà de 25 km/h (sont classés cyclomoteurs)

2-4 : Garanties d'assurances

La « Rando Pierre Jacques » une manifestation sportive placée sous l'égide de l'UFOLEP et ouverte aux non licenciés UFOLEP (licenciés des autres fédérations ou non licenciés), il incombe à l'organisateur, conformément aux dispositions du Code du Sport, de souscrire pour la journée la totalité des risques inhérents à leur participation.

L'organisateur (ASB Cyclisme – siège social : Mairie 64570 ARAMITS) et tous les participants sont donc couverts par l'APAC (secteur des assurances de la Ligue de l'Enseignement) en responsabilité civile, c'est-à-dire s'ils créent des dommages matériels et corporels à un tiers. Les licenciés UFOLEP sont en outre couverts en individuelle accident et assistance rapatriement par leur licence ou les garanties complémentaires optionnelles APAC qu'ils ont souscrites. Il revient aux autres participants (non licenciés UFOLEP, participants étrangers...) de souscrire à titre personnel une garantie individuelle accident pour couvrir les dommages non pris en charge par la responsabilité civile (exemple important : *"je me blesse tout seul"...*).

Attention: les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance (dispositions non imposées par la loi).



2-5 : Respect de la charte ECO-CYCLO

La « Pierre Jacques en Barétous » dispose du label « **ECO CYCLO** ». A ce titre tous les concurrents ou participants doivent obligatoirement respecter la charte « ECO CYCLO » :

1- *La nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances, promenade, entraînement ou compétition, je conserve déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser.*

2- *Je respecte les règles du code de la route, mon casque est mon compagnon de route le plus fidèle.*

3- *Le cyclisme est un sport merveilleux, excellent pour la santé, je ne gâcherai pas ma chance et ces instants de bonheur par la prise de médicaments néfastes et interdits.*

3 – SÉCURITÉ

Chaque participant, devra se conformer au Code de la route. Il ne devra utiliser que la partie droite de la chaussée et se conformer aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées, respecter les consignes données par les organisateurs au départ et en cours de

route. En cas d'infraction, chaque participant sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime.

3-1 : Tarifs des engagements

Gratuit

4 – INSCRIPTIONS :

Le jour de l'épreuve entre 7H00 et 9H00 place de la mairie à ARAMITS ou par mail à l'adresse [**lapierrejacquesenbaretous@gmail.com**](mailto:lapierrejacquesenbaretous@gmail.com)

Les bulletins d'inscription, peuvent être téléchargés sur le site internet : [**www.lapierrejacquesenbaretous.com**](http://www.lapierrejacquesenbaretous.com)

5 – DÉPARTS :

Libres de 7H00 à 9H00 Place de la mairie à ARAMITS

6 – ARRIVÉE :

Place de la Mairie à Aramits

7 – REPAS :

Possibilité de se restaurer à proximité (resto, casse-croûte, etc...) à la charge des participants.

8 – DROIT A L'IMAGE et INFORMATION ADRESSE PERSONNELLE INTERNET

L'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie ou vidéo prise au cours de la manifestation afin de promouvoir la « *Rando Pierre Jacques* » (presse, sites internet, supports promotionnels divers) ainsi que l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription.

Par la communication de cet e-mail, le participant accepte que son utilisation soit exclusive à l'organisation de la «Rando Pierre Jacques ».

Toutefois, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (CNIL), chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Tout participant à la « *Rando Jacques* » souhaitant disposer de ce droit est prié de le confirmer par écrit (en indiquant son nom, son prénom, son adresse) au responsable de l'organisation.

9 – ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

L'inscription à la « *Rando Pierre Jacques* » vaut pour acceptation du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

10 – RENSEIGNEMENTS

Site internet : [**www.lapierrejacquesenbaretous.com**](http://www.lapierrejacquesenbaretous.com)

E-mail : [**lapierrejacquesenbaretous@gmail.com**](mailto:lapierrejacquesenbaretous@gmail.com)